



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Catherine VICTOR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Madame Nadjouda BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Personnel – Mise en place des plateformes d'exécution comptable et budgétaire

Le processus de mutualisation de la Direction des Finances – Ville de Dijon et Dijon métropole a été initié en 2011. Depuis le 1er janvier 2019, la Direction des Finances est désormais un service commun.

Le projet d'harmonisation de l'exécution comptable et budgétaire à l'échelle de la Ville de Dijon, de son CCAS et de Dijon Métropole entre dans cette continuité afin d'augmenter la qualité de service dans un contexte d'accroissement du niveau de technicité des tâches comptables, et d'améliorer les processus en matière de pilotage de la gestion budgétaire et de l'exécution comptable.

Ainsi, tous les gestionnaires comptables des directions opérationnelles de la Ville de Dijon, son CCAS et de Dijon Métropole seront rattachés hiérarchiquement à la Direction des Finances de la Métropole. L'élargissement de ce service commun emporte le transfert de droit, dans les services communs de la Métropole, des agents de la commune adhérente et de son CCAS exerçant leurs missions dans le champ d'expertise desdits services.

Dans le même temps, avec l'évolution des missions des postes de comptables, leur cotation évoluera de C2 à B2 au 1er janvier 2023.

La fonction comptable de Dijon métropole est actuellement constituée de 20 postes budgétaires (1 attaché, 1 rédacteur et 18 adjoints administratifs).

Demain, afin d'assurer le bon fonctionnement de la plateforme comptable, 55 postes budgétaires seront nécessaires (1 poste d'attaché et 54 postes de rédacteurs) suivant le tableau récapitulatif suivant :

Cadre d'emplois du poste budgétaire	Situation à ce jour avant transfert		Besoin dans la situation projetée	
	Nbre de postes budgétaires	Cotation des postes actuelle	Nbre de postes budgétaires	Cotation des postes future
Attaché	1	A3	1	A3
Rédacteur	1	B1	4	B1
			50	B2
Adjoint administratif	18	C2	0	-
Total	20	-	55	-

L'harmonisation de l'exécution comptable et budgétaire s'effectuant à périmètre constant à l'échelle des trois collectivités, ce sont ainsi 35 postes budgétaires des services opérationnels de la Ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole qui seront transférés à la Direction des Finances de Dijon métropole :

Cadre d'emplois du poste budgétaire	Ville de Dijon	CCAS de Dijon	Dijon Métropole	Total général
Rédacteur	7	1	3	11
Adjoint administratif	7	0	17	24
Total général	14	1	20	35

Ainsi, au 1er janvier 2023, il sera procédé à la suppression de :

- 14 postes à la Ville de Dijon (dont 7 postes de rédacteurs et 7 postes d'adjoints administratifs),
- 1 poste de rédacteur au CCAS,

• 20 postes dans les services opérationnels de Dijon métropole (dont 3 postes de rédacteurs et 17 postes d'adjoints administratifs).

A la Direction des Finances de Dijon Métropole, compte tenu de l'évolution concomitante de la cotation des postes des comptables de C2 à B2, les postes d'adjoints administratifs déjà existants (18) ainsi que ceux qui auront été transférés (24), seront directement transformés en postes de rédacteurs.

En conséquence, au sein de cette direction et au 1er janvier 2023, il sera procédé à la suppression et à la création nette de :

Cadre d'emplois du poste budgétaire	Suppressions de postes	Créations de postes
Rédacteur	0	53
Adjoint administratif	-18	0
Total	-18	53

L'avis du Comité Technique ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la mise en place des plateformes d'exécution comptable et budgétaire dans les conditions sus-visées,

- **d'approuver** la suppression et la création des postes sus-visés au 1^{er} janvier 2023,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN